

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 18 octobre 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 115000 € : Rémunération forfaitaire maximale de : 8000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 115001 € et 150000 € : 6.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 200000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200001 € et 700000 € : 5.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 700001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est défini dans le mandat de vente

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Avis de valeur : 50 € TTC.

Coût de l'avis de valeur déduit des honoraires perçus en cas de vente par l'agence

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Société SARL , ACTIMMO 77 au capital de 7 652 € - Siège social : 33 rue Grande - 77940 VOULX - RCS MELUN n° 41394056000027
- Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7702 2017 000 018 045 délivrée par CCI le 10 février 2023

Garant : CEGC , 16 Rue Hoche, Tour Kupka B TSA 39999 - 92919 LA DEFENSE

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.

